



EdR SICAV - Tricolore Rendement (le "compartiment"), un compartiment de Edmond de Rothschild SICAV

Classe d'actions A EUR (la "Classe") - FR0010588343

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild
OPCVM soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de Gestion : L'objectif du compartiment est de rechercher, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le SBF 120 (NR), par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. L'univers d'investissement du compartiment est constitué de l'ensemble des valeurs françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 M€ et qui ont fait l'objet d'une analyse extra-financière.

Indicateur de référence : SBF 120 (NR), dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : Le compartiment opère une gestion active de « stock-picking » d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises. Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net. Les actions seront sélectionnées sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers.

La philosophie de gestion du compartiment vise à investir dans des entreprises qui orientent leurs choix stratégiques et opérationnels à la recherche de performance globale - à la fois économique et financière, sociale-sociétale, de gouvernance et environnementale - dans le respect et la confiance de leurs parties prenantes internes et externes. La sélection des titres repose sur l'utilisation combinée de critères financiers et extra financiers.

L'univers des titres dans lequel le compartiment est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 300 millions d'euros. Le compartiment investira par ailleurs au moins 10% de son actif net en actions de TPE, PME ou ETI françaises cotées. Toutes les valeurs composant l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.

L'analyse de critères financiers permet de sélectionner des valeurs qui présentent soit d'importantes perspectives de croissance, un rendement satisfaisant, ou une sous-valorisation notable selon l'équipe de gestion.

L'analyse de critères extra-financiers permet de répondre à des exigences d'Investissement Socialement Responsable en sélectionnant des valeurs selon une grille de notation ESG propre à la société de gestion, qui classe les titres selon les critères listés ci-dessous :

- Environnement : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, impact vert ;
- Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ;
- Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, intérêt des actionnaires.

Le modèle de notation ISR a été construit :

- Selon une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur.
- Avec des pondérations différenciées des 3 piliers ESG par secteur d'activités en fonction de leurs enjeux spécifiques. En effet, les 3 piliers extra-financiers se voient attribuer une pondération plus ou moins importante en fonction du secteur considéré, ce qui résulte en un poids différent de chacun des trois piliers.

Afin de déterminer si l'entreprise analysée incarne les caractéristiques de l'entreprise à caractère responsable et durable définies par la société de gestion, cette dernière réalise une étude qui aboutit à une note ESG interne sur une échelle de 7 gradations allant d'AAA à CCC. La note est l'agrégation des résultats obtenus sur les différents critères E, S, G de la grille de notation déterminée par les analystes.

En l'absence de notation en interne, le gérant s'appuie sur une notation ESG fournie par le fournisseur de notation externe utilisé par la Société de Gestion. La méthodologie de notations utilisée par l'agence de notation externe utilisée par la Société de Gestion pourrait ne pas être identique à l'approche méthodologique de calcul des notations propriétaires. Le gérant sélectionne majoritairement dans le portefeuille des valeurs ayant une notation propriétaire. D'une manière générale, le gérant est responsable de sélectionner les titres respectant les critères extra-financiers les plus adaptés à la démarche de la société de gestion.

Après l'application de ce processus, l'univers d'investissement sera réduit de 20% via l'élimination des moins bonnes notations extra-financières.

Seront exclues du portefeuille, les sociétés dont l'activité est directement et sous certaines conditions indirectement liée au charbon thermique et métallurgique.

Le compartiment pourra également investir dans les titres suivants :

- Dans un but de couverture et/ou d'exposition, sans recherche de surexposition, et dans la limite de 100% de son actif, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés français organisés, réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps, change à terme). A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, change).
- L'exposition globale du portefeuille aux titres de créances et instruments du marché monétaire pourra représenter 25% maximum du portefeuille à des fins de gestion de trésorerie.
- Le compartiment pourra également investir dans des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0% à 25% de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.

L'ensemble de ces titres seront sélectionnés sur la base des étapes d'identification des valeurs respectant les critères extra-financiers précédemment citées.

Par ailleurs, dans la limite maximum de 10%, le compartiment pourra être investi en parts ou actions d'OPC. Les OPC sélectionnés ne feront pas l'objet d'une analyse extra-financière. Le compartiment n'utilisera pas de Total Return Swaps.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Fréquence pour acheter ou vendre des actions : Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et les Statuts de la SICAV.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Autres informations : Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Ce compartiment est noté en catégorie 6, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de l'action.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

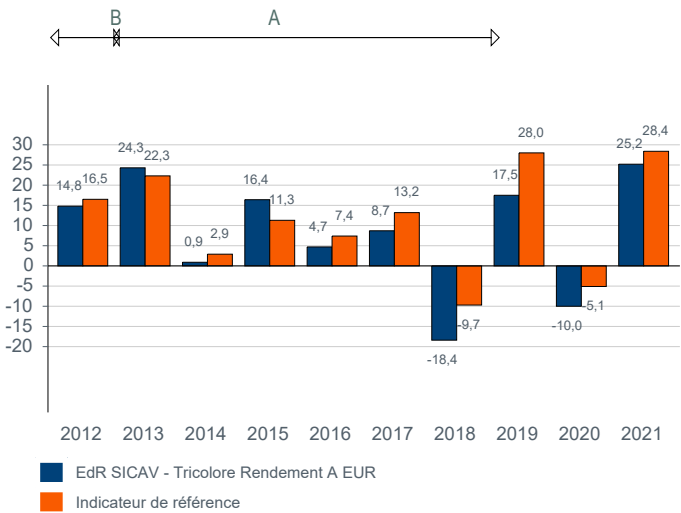
Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,31%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	
15% par an de la surperformance par rapport à la valeur de référence SBF 120 dividendes nets réinvestis. En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.	

Performances passées



A : La part C du FCP EdR Tricolore Rendement a été absorbée le 08/03/2019 par l'action A EUR du compartiment EdR SICAV - Tricolore Rendement. Le compartiment absorbant a repris les contraintes et limites d'investissement ainsi que le profil de risque du FCP absorbé. Jusqu'au 08/03/2019 (date de fusion-absorption), les performances passées correspondent à celles de la part C du FCP Absorbé.
B : Jusqu'au 31/01/2013 l'indice de référence était SBF 120 (PI).

Informations pratiques

La banque dépositaire de l'OPCVM est Edmond de Rothschild (France).

Le prospectus du compartiment, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : contact-am-fr@edr.com. Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles sur le site internet www.edram.fr. Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet : <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management>. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués ici sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'année finissant en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

La commission de performance, exclue des frais courants, est payée au cours du dernier exercice clos en septembre 2021 et représente 0,00% de l'actif net moyen. Des informations plus détaillées sur les frais et commissions peuvent être trouvées dans le prospectus du compartiment et sur le site internet www.edram.fr.

Les performances passées ne constituent pas une indication des rendements futurs. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées sont inclus dans le calcul de la performance. Les commissions d'entrée et de sortie en sont exclues.

Les performances passées ont été calculées en EUR, dividendes nets réinvestis.
EdR SICAV - Tricolore Rendement a été lancé le 08/03/2019
Date de lancement de la part : 12/1998
Indicateur de référence : SBF 120 (NR) dividendes nets réinvestis

La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. (Eligible au PEA)

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du compartiment.

Les actions de ce compartiment ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/09/2022.